

UNE ZONE DE LIBRE-ECHANGE AGRICOLE RAPPROCHERAIT DE MANIERE IMPORTANTE LA SUISSE DE L'UE TOUT EN ELOIGNANT LA PERSPECTIVE D'UNE ADHESION

René Schwok
Institut européen & Département de science politique
Université de Genève

La communautarisation induite par la multiplication d'accords bilatéraux et la reprise autonome de nombreuses législations européennes n'amèneront pas nécessairement la Suisse à adhérer à l'UE.

En effet, la plupart des Suisses ne considèrent pas qu'une telle satellisation rende leur indépendance factice. Ils ne s'offusquent pas d'une situation qui privilégie l'illusion d'une souveraineté qui, dans les faits, a déjà perdu de sa substance. Cette réalité ne les conduit pas à privilégier l'option d'une adhésion.

Bien au contraire. La principale leçon retenue par une majorité de citoyens suisses, c'est que l'on peut continuer à se «débrouiller» encore longtemps comme cela. Pour l'opinion dominante, il ne vaut pas la peine d'adhérer si l'on peut avoir la plupart des avantages de l'Union sans ses présumés inconvénients.

Cette analyse est renforcée par les Accords bilatéraux II. En effet, ceux-ci innove dans la mesure où ils octroient à la Suisse des conditions particulières qui, en principe, devraient disparaître en cas d'adhésion.

Ce sont celles qui concernent le secret bancaire, dans les accords sur Schengen, sur la fraude douanière et sur la fiscalité de l'épargne. Cet accord illustre bien notre propos.

D'un côté, il rapproche la Suisse de l'Union européenne sur un point particulièrement sensible. Il a en effet obligé la Confédération à copier le droit européen et à imposer les revenus de l'épargne des résidents communautaires ayant placé leur argent en Suisse.

Mais, par ailleurs, il constitue un obstacle supplémentaire sur la voie d'une adhésion. En effet, les milieux bancaires craignent que dans un tel cas ce traitement très favorable ne soit remis en cause. Ils redoutent que la Confédération doive renoncer à une simple imposition pour passer à l'échange automatique d'informations impliquant la levée du secret bancaire.

Un même raisonnement peut être suivi en ce qui concerne une éventuelle **zone de libre-échange agricole**. D'un côté, une telle zone donne l'apparence de lever l'obstacle agricole puisqu'elle démantèlerait le protectionnisme suisse. En effet, si elle était calquée sur la zone de libre-échange sur les produits manufacturés, cela signifierait la

disparition de tous les droits de douane et de tous les contingentements sur les produits agricoles exportés de Suisse vers l'UE (ainsi que la réciproque). De plus, les barrières non tarifaires seraient supprimées. Le rapprochement avec l'UE serait spectaculaire.

Mais, d'un autre côté, la Confédération va essayer de maintenir des subventions à ses agriculteurs à une hauteur supérieure à celle dont ils bénéficieraient si la Suisse était membre de l'UE. Elle ne veut en effet pas d'une adhésion à la Politique agricole commune. Elle exclut de reprendre les instruments de maîtrise de l'offre agricole introduits dans les années 1980 comme les quotas de production, la jachère, le gel de terres, etc.

Voilà autant d'éléments qui n'inciteront pas les paysans suisses à soutenir une adhésion à l'UE. En effet, s'ils peuvent obtenir l'abolition des droits de douane, des contingents et des autres barrières non tarifaires sur leurs exportations de produits agricoles vers l'UE, tout en conservant des subventions agricoles supérieures à celles obtenues par les agriculteurs de l'UE et tout en évitant la politique centralisatrice de l'UE, gageons qu'ils ne seraient pas les premiers à risquer de perdre ces éventuels privilèges et avantages comparatifs.

Reste évidemment à savoir si l'UE sera disposée à accorder à la Suisse une zone de libre-échange agricole dans laquelle les agriculteurs suisses bénéficieraient de subventions étatiques supérieures à celles de leurs concurrents autrichiens, suisses ou allemands. Reste aussi à savoir si l'UE acceptera de laisser les Suisses continuer à cultiver des cultures qui seraient interdites ou limitées sur son propre territoire. Reste enfin à savoir si l'UE tolérera que la Confédération maintienne un régime douanier extérieur, à l'égard des pays tiers non européens, différent de son tarif extérieur commun.

Néanmoins, si une zone de libre-échange agricole devait être mise sur pied entre la Suisse et l'UE, sans reprise par la Confédération de la Politique agricole commune, alors cela signifiera que la Suisse se sera énormément rapprochée de l'UE par des accords bilatéraux, tout en éloignant paradoxalement la perspective d'une adhésion.